



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 10708

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la surpopulation carcérale. La création du délit de récidive de grand excès de vitesse prévoyant des peines d'emprisonnement de six mois risque d'augmenter encore cette surpopulation. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître le nombre de cellules qu'elle envisage de faire construire afin d'accueillir ces nouveaux délinquants.

Texte de la réponse

Mme le garde des sceaux porte à la connaissance de l'honorable parlementaire que la construction de nouvelles places de détention n'est pas directement liée à la création de nouveaux délits au niveau législatif mais à la résorption des déficits de places et à la modernisation du parc pénitentiaire. En raison de leur inadaptation et de leur surpopulation endémique sont prioritaires les maisons d'arrêt surpeuplées implantées dans les zones de forte délinquance à proximité immédiate des grandes agglomérations. A ce titre a été établie une nouvelle carte d'implantation des établissements pénitentiaires prévoyant la construction de nouveaux établissements en deux tranches. La première tranche qui est définitive comporte la réalisation de trois établissements : Avignon, Lille et Toulouse. La seconde tranche sera définitivement arrêtée après le vote de la loi de finances pour 1999.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10708

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1151

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2560